

Image not found or type unknown



Vice caché sur défaut de châssis moto

Par **drico27**, le **18/12/2009** à **14:25**

Bonjour,rrrnJe viens de finir une procédure de vice caché avec l'acheteur de mon ancienne moto en lui donnant une somme d'argent afin qu'il puisse effectuer les réparations (somme estimée avec différents devis). rnrnCependant, lors de la réparation il c'est apperçu que des frais supplémentaires devront être engager. Il a renoncé de plus à son droit de vice caché à la suite de l'expertise de la moto. rnrnA-t-il le droit de me demander une "rallonge" financière ?rnrnmerci d'avance de vos réponses, cordialement.